

L'an deux mil vingt-et-six, le 23 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 12			
Votants : 14			
Votes	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Cindy VILLEMOND, Mme Aurore GERMANEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
Mme Cindy VILLEMOND donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes, et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉSIGNER** Alexandre CHASSAT en tant que correspondant défense de la commune d'Antigny

Fait à ANTIGNY, le 24 avril 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN



Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

086-218600062-20260423-23042026_25-DE
Reçu le 04/05/2026

– téléphone : 05.49.48.04.49

mairie@antigny86.fr